

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022 COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation : 21/07/2022

L'an deux mil vingt deux,

Le lundi 25 juillet à 18 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.

**Etaient présents** : Madame DHABIT Nicole et Messieurs LE MERRER Daniel, LAHAYE François, POSTADJIAN Guillaume, PARANTHOËN Rémi, PRIGENT Guy, CHAMPAGNAT Pascal et TUFFIER Olivier

**Absents** : Mme LOGNONE Jamila procuration à CHAMPAGNAT Pascal et Mme TARLET Juliette procuration à Mr PARANTHOËN Rémi.

**Secrétaire** : Monsieur CHAMPAGNAT Pascal a été élu secrétaire.

---

Un petit rappel est fait aux élus en début de séance concernant la procédure des achats en investissement :

Pour toutes dépenses en investissement, une délibération est obligatoire pour pouvoir effectuer le paiement

Aucun achat en investissement ne peut être effectif avant que le conseil n'ait voté la délibération (sauf cas de force majeure).

Concernant l'acquisition de protections pour la fresque à l'école, une nouvelle délibération doit être prise.

### ACQUISITION DE PROTECTIONS POUR LA FRESQUE A L'ECOLE

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire que la fresque qui a été réalisée à l'école soit protégée et il est donc nécessaire de faire l'acquisition de protections. Elle présente à l'assemblée trois devis pour panneaux.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

**EMET** un avis favorable pour l'acquisition de panneaux pour protéger la fresque de l'école  
**DECIDE** de retenir la Société ROUDENN GRAFIK pour l'acquisition de panneaux de protection pour un coût TTC de 822.00 € soit 685.00 € HT

**AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir

**PRECISE** que la facture correspondante sera réglée en section d'investissement à l'opération 160 « acquisition de matériel »

### REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE A L'ECOLE ET AU RANDO GÎTE

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère urgent de remplacer la chaudière à gaz au rando gîte et à l'école. En effet, la chaudière alimente tout le bâtiment pour le chauffage et l'eau

chaude : école au rez de chaussée et rando gîte à l'étage. Elle présente à l'assemblée un devis pour une chaudière à gaz à condensation et deux devis pour une pompe à chaleur.

Après discussion, le conseil municipal par 9 voix pour, une abstention (Mr CHAMPAGNAT Pascal) et une voix contre (Mme LOGNONE qui a donné procuration à Mr CHAMPAGNAT Pascal) :

- **EMET** un avis favorable pour le changement de la chaudière dans le bâtiment « école-rando gîte »
- **DECIDE** de choisir une chaudière à gaz à condensation de chez ENGIE à Lannion pour un coût HT de 16 371.50 € soit 19 645.80 € TTC
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que la dépense correspondante se fera sur le budget du rando gîte en section d'investissement

Concernant le remplacement de la chaudière, des discussions ont eu lieu autour des différents types d'énergies et ce dans le contexte actuel d'économie d'énergie. Il est suggéré de réfléchir à :

- D'acheter des robinets thermostatiques pour les radiateurs ceci afin de réguler la dépense énergétique
- De remplacer les ballons d'eau chaude actuels en ballons d'eau chaude solaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

La Maire,  
Lydie DOMANCICH.

